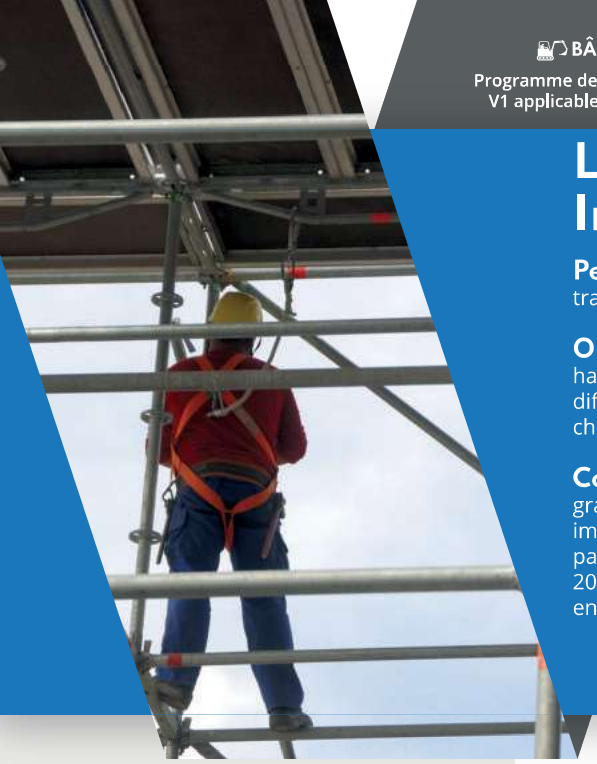
City'Pro
Professionnels de Formation



Le travail en hauteur Installation,dispositif et EPI

Personnes concernées : Toute personne chargée de la préparation ou de l'exécution de travaux en hauteur dans les règles de sécurité optimales.

Objectifs de la formation : Sensibiliser le personnel aux risques représentés par le travail en hauteur (structures diverses, nacelles, échafaudages, toitures, pylônes, terrasses). Informer sur les différents types de matériels existants et les règles de mise en place pour les protections contre les chutes. Savoir utiliser les EPI adéquate.

Contexte : Les chutes de hauteur constituent l'une des premières causes d'accidents du travail graves et mortels dans l'Union Européenne. Les chutes à partir d'échafaudages occupent une place importante dans ces statistiques. Des dispositions visant à réduire ces accidents ont été adoptées par la directive 2001/45/CE transposée en droit français par le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004, relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et à la formation des personnels concernés.

PRÉ-REQUIS
Savoir parler, lire et écrire le français. Satisfaire à des conditions d'aptitudes médicales au travail en hauteur. Être âgé de 18 ans révolus.

DURÉE
1 à 2 jours selon le niveau des participants, voir devis.

FORMATEURS
Formateur reconnu compétent ayant suivi une formation et validation de compétences inhérentes.

DISPOSITIFS DE SUIVI
Feuille d'émargement par demi-journée.
Attestation de stage.

LIEU DE FORMATION
Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Remise d'un support de formation. Questions réponses. Mise en situation sur une plate-forme pédagogique contenant les matériels et les équipements de protection individuelle.

VALIDATION DES ACQUIS
Évaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation.

DÉLAIS D'ACCÈS
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

MODALITÉS D'ACCÈS
Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

ACCESSIBILITÉ
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS
Voir selon devis.

CONTENU DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE

Les règles et principes fondamentaux du travail en hauteur
- Définition des travaux en hauteur,
- Calculs théoriques d'une chute,
- Réglementations applicables, responsabilités des opérateurs.

Les équipements de protections collectifs
- Définition, composition, mise en œuvre, vérification, utilisation, repliement ou démontage,
- Les consignes d'utilisation des échafaudages,
- Gardes corps,
- Filets antichute (le contrôle avant utilisation),
- Les échelles à crinoline.

Les dispositifs de protection par assujettissement
- Longes fixes ou réglables,
- Cordes,
- Les ancrages (fixes et mobiles),
- Ligne de vie temporaire horizontale et verticale (pose et utilisation).

Les équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur
- Les harnais d'antichute (mise en place),
- Les longes et connecteurs,
- Les systèmes de liaisons antichute,
- Les absorbeurs d'énergie.

FORMATION PRATIQUE

(Le contenu pourra varier selon les attentes des participants),
- La vérification des EPI antichute, des cordages, longes, connecteurs...,
- Les points d'ancrages et leur contrôle,
- Utilisation des E.P.I. antichute (mise en œuvre) lors de différentes situations : nacelle, échafaudage, structures métalliques, maintien au poste de travail, déplacement en hauteur,
- Montage, démontage et utilisation d'échafaudages roulants,
- Les techniques de base lors des déplacements sur terrasse, échelle, échelle crinoline, pylône équipé...,
- Les techniques de base lors des déplacements sur toiture terrasse, structure métallique...

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31590781159 auprès du préfet de région. N° Siret : 74997925000050